

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**15 MARS 2021**

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au centre récréatif Aimélacois et à 20 h 30, lundi, le 15<sup>e</sup> jour de mars 2021. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marco Lavoie, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20h30.

**2021-03-19**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Madame Claire Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Renouvellement de la convention collective des employés de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs (2018-2022)
4. Bâtiment d'accueil base de Plein Air : acceptation de l'offre de services professionnels de Monsieur Martin Bergeron de Bouthillette (17 700 \$)
5. Période de questions se rapportant exclusivement sur les points de l'ordre du jour.
6. Levée de la séance extraordinaire.

**2021-03-20**

**3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS (2018-2022)**

**ATTENDU QUE** les employés syndiqués de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ont accepté unanimement le 10 mars 2021 l'entente de principe intervenue entre les représentants de l'Employeur et les représentants du Syndicat ;

**ATTENDU QUE** Me Myriam Trudel et la directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ont présenté les détails de cette nouvelle convention aux membres du Conseil ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé Madame Monique Gravel et résolu **SUR DIVISION** (contre : Messieurs Thomas-Louis Thivierge) des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte le renouvellement de la convention collective 2018-2022 selon les termes énoncés et selon l'entente de principe conclue entre les représentants de l'Employeur et les représentants du Syndicat;

**QUE** la Mairesse, Madame Claire Gagnon, et la directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière, madame Lise Lapointe, soient mandatées pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs la convention collective renouvelée 2018-2022 avec le Syndicat de la fonction publique (SCFP) section locale 5357.

**2021-03-21**

**4. BÂTIMENT D'ACCUEIL BASE DE PLEIN AIR :  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS DE MONSIEUR MARTIN BERGERON  
DE BOUTHILLETTE PARIZEAU.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire procéder à l'implantation d'un bâtiment d'accueil à l'entrée de la base de plein air devant desservir la population ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de Monsieur Martin Bergeron de la firme Bouthillette Parizeau

**ATTENDU QUE** l'offre de services professionnels est sur une base forfaitaire d'une somme de 17 700 \$ plus les taxes applicables et prévoit les services professionnels suivants :

- Les réunions de démarrage avec le client ;
- Les relevés sur les lieux et mis en plan ;
- La préparation des plans et devis pour soumission et pour construction ;
- Le soutien technique lors du processus d'appel d'offres ;
- Les services durant la construction incluant la réunion de démarrage du chantier, la vérification des dessins d'atelier, visites de chantiers, l'assistance au chantier, l'approbation provisoire et finale et la production des plans « tels qu'annotés par l'entrepreneur »

**ATTENDU QUE** l'offre de services professionnels prévoit au volet ingénierie un montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'offre de services professionnels prévoit au volet de l'architecture un montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** l'offre de services professionnels pour ces volets ingénierie et architecture prévoit respectivement les plans et devis ainsi que les services durant la construction ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs le conseil accepte l'offre de services professionnels de monsieur Martin Bergeron, ingénieur, de la firme Bouthillette Parizeau pour un montant forfaitaire de 17 770 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée, par la présente à signer l'offre de services professionnels et tout document nécessaire au suivi du dossier.

**2021-03-22**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20h33.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 15 mars 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**